

Strasbourg, le 29 novembre 1995
<s:\cdl\min\pv\14.f>
<s:\cdl\dem\pv2.f>

CDL-MIN (95) PV14
CDL-DEM (95) PV2

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

REUNIONS CONJOINTES DES SOUS-COMMISSIONS SUR LES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES, SUR LA JUSTICE CONSTITUTIONNELLE ET SUR LA PROTECTION DES MINORITES (Venise, 23 novembre 1995)

RAPPORT DES REUNIONS

Les sous-Commission sur les institutions démocratiques, sur la justice constitutionnelle et sur la protection des minorités ont tenu des réunions conjointes, le 23 novembre 1995, sous la présidence de MM. Russell et Özbudun.

Les agents de liaison des cours constitutionnelles ont été invités à assister à la première de ces réunions.

A. Réunion des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur la justice constitutionnelle

Composition des cours constitutionnelles

Les participants ont pris note du tableau synoptique révisé sur la composition des cours constitutionnelles (document CDL-JU(95)5 rév.). Conformément à la décision de la sous-commission sur les institutions démocratiques, ils ont examiné les propositions sur les informations supplémentaires à inclure dans ce document et sur la procédure à suivre dans le cadre de l'étude sur la composition des cours constitutionnelles.

Les participants ont également examiné la note du Secrétariat et le questionnaire y annexé.

Après discussion, ils ont adopté le questionnaire, sous réserve de certaines modifications à introduire par un groupe de travail composé par de MM. Robert, Zlinszky et Vandernoot. En ce qui concerne la question des personnes susceptibles d'être invitées à répondre au questionnaire, il est décidé que le mieux serait d'adresser le questionnaire aux membres de la Commission, certaines questions supposant un travail d'évaluation.

B. Réunion des sous-commissions sur les institutions démocratiques et sur la protection des minorités

Participation des personnes appartenant à des minorités à la vie publique

Les participants ont examiné le projet de questionnaire sur ce sujet préparé par M. Özbudun.

Après discussion, il est décidé de donner aux membres une nouvelle possibilité de faire des observations sur ce projet, notamment sur l'opportunité d'y introduire des questions relatives à la participation au gouvernement et aux juridictions suprêmes, ainsi qu'aux élections municipales. Il est proposé que la Commission invite tous les membres à présenter leurs observations dans les plus brefs délais afin de permettre à la Sous-Commission de revoir ces questions à sa prochaine réunion.

Avis sur la Charte européenne des langues régionales et minoritaires

M. Maas Geesteranus, chargé de faire un rapport préliminaire sur la question, a exposé oralement les grandes lignes de la demande d'avis présentée par l'Assemblée parlementaire qui porte en particulier sur la possibilité de créer un "noyau dur" de droits découlant de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, qui devrait être accepté par tous les Etats contractants. M. Maas Geesteranus exprime ses hésitations sur la faisabilité de ce "noyau dur".

Après discussion, il est décidé que M. Maas Geesteranus communiquera ses observations écrites aux membres de la Sous-Commission sur la protection des minorités avant la fin de décembre 1995. Sur la base des observations des membres de la sous-Commission un projet d'avis devra être préparé et présenté à la Sous-Commission en mars 1996. Il serait souhaitable que le projet soit transmis à la Commission pour adoption à la même réunion.

Les participants ont décidé de reprendre l'examen de cette question lors de la prochaine réunion sur la base des observations des membres.

C. Sous-commission sur les institutions démocratiques

Immunité parlementaire

Le Secrétariat a informé la sous-commission de l'avancement du travail de l'étude sur l'immunité parlementaire.

31 réponses au questionnaire sur l'immunité parlementaire sont parvenues au Secrétariat. Etant donné que le Parlement européen avait effectué une étude similaire, il a été estimé que la Commission doit porter son attention sur les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne font pas partie de l'Union. Aussi la Sous-Commission décide de demander aux pays ci-après de répondre dans les plus brefs délais: Chypre, Estonie, Islande, Moldova, Pologne, Slovénie et République tchèque. Un projet de rapport sera ensuite établi par M. Maas Geesteranus avec l'aide du Secrétariat, et sera soumis à la Commission pour adoption en mars 1996.

Les participants ont été également informés que le Groupe multidisciplinaire sur la corruption, un groupe de travail du Conseil de l'Europe institué après la Conférence des ministres européens de la Justice qui s'est tenue à Malte en juin 1994, s'est déclaré intéressé par une coopération avec la Commission dans le domaine de l'immunité parlementaire.

A N N E X E

LISTE DES PARTICIPANTS

BULGARIA/BULGARIE

Mme Ana MILENKOVA, membre de l'Assemblée nationale

FINLAND/FINLANDE :

Mr Antti SUVIRANTA, Former President of the Supreme Administrative Court

FRANCE :

M. Jacques ROBERT, Président honoraire de l'Université de droit, d'économie et des Sciences sociales de Paris, Membre du Conseil constitutionnel (Apologised/Excusé)

GREECE/GRECE :

M. Constantin ECONOMIDES, Professeur à l'Université Pantios, Directeur du Département juridique, Ministère des Affaires Etrangères

IRELAND/IRLANDE :

Mr Matthew RUSSELL, Former Senior Legal Assistant to the Attorney General of Ireland

LIECHTENSTEIN :

M. Gerard BATLINER, Président du Conseil Scientifique du Liechtenstein Institut

LITHUANIA/LITUANIE :

Mr Kestutis LAPINSKAS, Judge at the Constitutional Court

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr Godert W. MAAS GEESTERANUS, Former Legal Adviser to the Minister of Foreign Affairs

ROMANIA/ROUMANIE :

M. Petru GAVRILESCU, Ambassade de Roumanie à Bruxelles

SWITZERLAND/SUISSE :

M. Giorgio MALINVERNI, Professeur à l'Université de Genève

TURKEY/TURQUIE :

Mr Ergun ÖZBUDUN, Professor at the University of Ankara, Vice-President of the Turkish Foundation for Democracy

ASSOCIATE MEMBERS/MEMBRES ASSOCIES

ARMENIA/ARMENIE :

M. Chahen AVAKIAN, Directeur, Département des Affaires juridiques, Ministère des Affaires Etrangères

MOLDOVA

M. Boris NEGRU, Chef de la Section pour les problèmes de la législation, Parlement de Moldova

OBSERVERS/OBSERVATEURS

ARGENTINA/ARGENTINE

M. Hector MASNATTA, Ambassadeur, Directeur du Centre d'études constitutionnelles et politiques

JAPAN/JAPON :

M. Takeshi GOTO, Consul, Consulat Général du Japon à Strasbourg

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF LEGAL AFFAIRS/DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

M. Gianni BUQUICCHIO

M. Christos GIAKOUMOPOULOS

M. Jörg POLAKIEWICZ

M. Rudolf DÜRR

Mlle Helen MONKS

Mme Angès READING